



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE
COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION**

FINANCEMENT : BF/MINSANTE

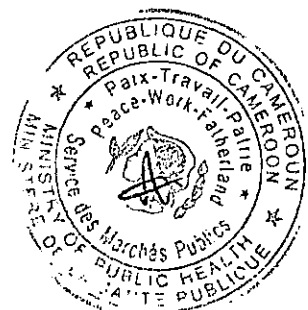
IMPUTATIONS :

55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

EXERCICE : 2021

DEMANDE DE COTATION

MAI 2021



SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° II Règlement de la consultation

- 2.1 - Le dossier de consultation
- 2.2 - Préparation des offres
- 2.3 - Dépôt des offres
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
- 2.5 - Attribution de la lettre-commande

PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - Lettre de soumission
- 3.2 - Termes de référence
- 3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif
- 3.4 - Tableau de comparaison des offres
- 3.5 - Grille d'évaluation.....

PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

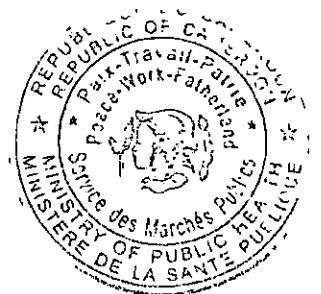
Sommaire.....

Chapitre I : Généralités

Chapitre II : Exécution de la lettre – commande.....

Chapitre III : Dispositions financière

Chapitre IV : Dispositions Diverses





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 022/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE
COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION**

FINANCEMENT : BF/MINSANTE

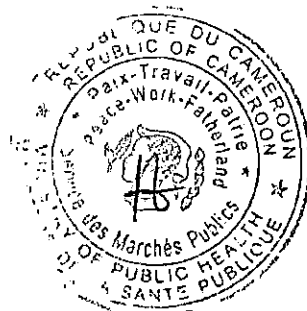
IMPUTATION :

55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

EXERCICE : 2021

**Pièce N°1
AVIS DE CONSULTATION**

MAI 2021





AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
NR022 N°13-109/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS
LES REGIONS DU SEPTENTRION

1. **OBJET :**

La présente demande de cotation a pour objet l'organisation tous les mois d'au moins une caravane et campagne de collecte de sang pendant six mois dans les trois régions du septentrion.

2. **CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations comprennent notamment :

- la préparation des caravanes et campagnes de collectes;
- la réalisation des caravanes et campagnes de collecte de sang.

3. **DÉLAIS ET LIEU D'EXECUTION**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet de la présente demande de cotation est de **cent quatre-vingt (180) jours**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Les livrables objets de ces prestations seront livrés au **Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)**.

4. **ALLOTISSEMENT**

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont constituées en un lot unique

5. **COÛTS PREVISIONNELS**

Les coûts prévisionnels de l'opération à l'issue des études préalables sont de trente millions **(30.000.000) Francs CFA TTC**.

6. **PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ci-dessous de la liste restreinte objet de l'Appel A Manifestation d'Intérêt N°D13-18/AAMI/MINSANTE/SG/DEP DU 29 JANVIER 2021 pour la présélection des agences/régies de communication pour la présélection des agences/régies de communication pour l'organisation des caravanes et campagnes de collecte de sang dans les régions du septentrion :

N°	Entreprises	Adresses
01	Mon Communicateur	BP : //// Tel : (237) 242 60 78 4 / 677 88 63 22
02	Inter Activ Consulting	BP : 16257 Yaoundé. Tel : (237) 242 676 285
03	Amirey Sarl	BP : 6061 Douala. Tel : (237) 233 438 156

7. **FINANCEMENT:**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le **Budget de Fonctionnement du MINSANTE exercice 2020, IMPUTATIONS : 55-40-528-01-03-01-350039-6186-665**

8. CONSULTATION DU DOSSIER DE COTATION:

Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé situé à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à Yaoundé. Tél/Fax : 222 22 10 21 dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION :

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé, derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé. Tél/Fax : 222 22 10 21, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de Cinquante Mille (50 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du Dossier de Consultation.

10. REMISE DES OFFRES :

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au **Secrétariat du Service des marchés Publics du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé à Yaoundé** au plus tard le 08-06-21 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° 027/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS LES
REGIONS DU SEPTENTRION
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de : **600 000 (Six Cent Mille) francs CFA**

Ces cautions sont valables pendant trente (30) jours à compter de la date limite de recevabilité des offres.

12. RECEVABILITE DES OFFRES :

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture est un motif de rejet de l'offre.

Les offres comprendront les documents ci-après :

- ✓ La soumission timbrée, datée et signée au tarif en vigueur ;
- ✓ La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- ✓ Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- ✓ Le dossier administratif comprenant les pièces suivantes certifiées par les autorités compétentes et en cours de validité : la carte contribuable, l'attestation d'immatriculation, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse National de Prévoyance Sociale, la caution de soumission.
- ✓ Le dossier technique comprenant les pièces ci-après: Présentation du dossier, Note sur la compréhension du travail, Références antérieures du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil, Compétences et capacités du personnel clé, Moyen Logistique et Techniques.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

13. OUVERTURE DES OFFRES :

L'ouverture des offres aura lieu le 08/06/2021 à partir de 14 heures par la **Commission Interne de Passation des Marchés** dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale à côté de l'immeuble de la Santé situé à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à Yaoundé.

seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE :

La Commission de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage, l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotation, et qu'elle est l'offre la mieux-disante.

15. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé à Yaoundé** dès publication du présent avis.

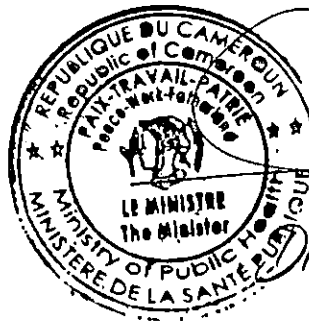
17. DÉNONCIATIONS

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Service des Marchés Publics /MINSANTE
- Archives / Chronos

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



06 MAI 2021

Manoanda Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

NOTICE OF CONSULTATION FOR AN EMERGENCY QUOTATION REQUEST

N° 022 N D13-104 DC / MINSANTE / CIPM / 2021

RELATING TO THE ORGANIZATION OF CARAVANS AND BLOOD COLLECTION CAMPAIGNS IN THE SEPTENTRION REGIONS

1. OBJECT:

The purpose of this listing request is to organize at least one caravan and blood drive campaign every month for six months in the three northern regions.

2. CONSISTENCY OF SERVICES

The services include in particular:

- Preparation of caravans and collection campaigns;
- Carrying out caravans and blood collection campaigns.

3. TIME AND PLACE OF EXECUTION

The maximum period provided by the Client for the performance of the services covered by this quotation request is **one hundred and eighty (180)** days. This period runs from the date of notification of the service order to start the services.

The deliverables subject to these services will be delivered to the **National Blood Transfusion Center (CNTS)**.

4. ALLOCATION

The services covered by this quotation request are made up of a single lot.

5. FORECAST COSTS

The estimated costs of the operation following the preliminary studies are thirty million **(30,000,000)** CFA Francs including tax.

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this consultation is open on equal terms to the companies below the shortlist subject of the Call for Expression of Interest N° D13-18 / AAMI / MINSANTE / SG / DEP OF JANUARY 29, 2021 for the pre-selection communication agencies / boards for the pre-selection of communication agencies / boards for the organization of caravans and blood collection campaigns in the northern regions:

N°	Companies	Addresses
01	My Communicator	BP: //// Tel: (237) 242 60 78 4/677 88 63 22
02	Inter Activ Consulting	BP: 16257 Yaoundé. Phone: (237) 242 676 285
03	Amirey Sarl	BP: 6061 Douala. Phone: (237) 233 438 156

7. FINANCING:

The services covered by this Call for Tenders are financed by the Operating Budget of MINSANTE fiscal year 2020, CHARGES: 55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

8. CONSULTATION OF THE LISTING FILE:

File can be consulted during working hours at the Secretariat of the MINSANTE Markets Service, located behind the Cameroonian Red Cross next to the health building located next to the National Malaria Control Program (PNLP) in Yaoundé. Tel / Fax: 222 22 10 21 upon publication of this notice.

9. ACQUISITION OF THE QUOTATION REQUEST FILE:

The File can be obtained from the Secretariat of the MINSANTE Markets Service located on the ground floor of the Health Building, behind the Cameroonian Red Cross in Yaoundé, Tel / Fax: 222 22 10 21, upon publication of this notice, against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a sum of Fifty Thousand (50,000) FCFA non-refundable representing the purchase costs of the Consultation File.

10. SUBMISSION OF OFFERS:

Each offer, written in English or French, in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE, located behind the Cameroonian Red Cross next to the health building in Yaoundé no later than 08-06-21 at 1 p.m. local time and must bear the mention:

QUOTE REQUEST N° 08 / DC / MINSANTE / CIPM / 2021

RELATING TO THE ORGANIZATION OF CARAVANS AND BLOOD COLLECTION CAMPAIGNS IN THE SEPTENTRION REGIONS

"ONLY TO BE OPENED IN THE COUNTING SESSION"

11. PROVISIONAL DEPOSIT

Each tenderer must attach to his administrative documents, a tender bond established by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of finance in the amount of: **600,000 (Six Hundred Thousand) CFA francs**

These bonds are valid for thirty (30) days from the deadline for accepting offers.

12. ADMISSIBILITY OF OFFERS:

The absence of the tender bond at the opening is a reason for the rejection of the offer.

The offers will include the following documents:

- ✓ The stamped, dated and signed tender at the current rate;
- ✓ The purchase receipt of the consultation file;
- ✓ The descriptive and quantitative slip duly completed, dated and signed;
- ✓ The framework of the unit price schedule;
- ✓ The administrative file including the following documents certified by the competent authorities and valid: the taxpayer's card, the registration certificate, the location certificate and the location plan, the license fee certificate, the certificate of bank domiciliation, certificate of non-exclusion from public contracts, a certificate signed by the Director of the National Social Security Fund, the bid bond.
- ✓ The technical file comprising the following documents: Presentation of the file, Note on the understanding of the work, previous references of the Consultant / design office / consulting firm, Skills and capacities of key personnel, Logistics and Technical means.

Bids must be cost excluding value added tax (HTVA) and all taxes included (TTC) and accompanied by the signed submission template.

Any offer that does not comply with the requirements of this notice and the consultation file will be declared inadmissible.

13. OPENING OF OFFERS:

The opening of tenders will take place on 08/06/2021 from 2 p.m. by the Internal Procurement Commission in the meeting room of the said Commission located on the first floor of the Ex-PSFN building near the National Red Cross next to the health building located next to the National Malaria Control Program (PNLP) in Yaoundé.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized person with good knowledge of the file.

14. ALLOCATION OF THE ORDER LETTER:

The Procurement Commission will propose to the Client, the allocation of the order letter to the tenderer, of which it will have determined that the offer is essentially in conformity with the provisions of the Request for Quotation, and that it is the best-priced offer.

15. PERIOD OF VALIDITY OF OFFERS:

Bidders remain committed to their bids for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

16. ADDITIONAL INFORMATION:

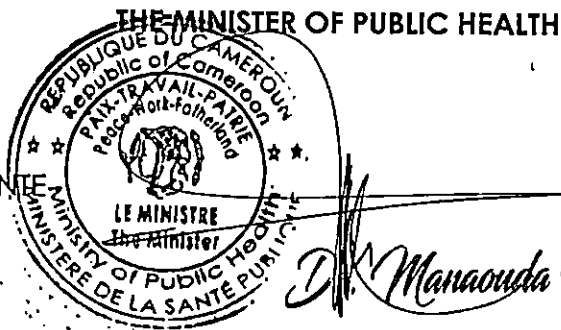
Additional information can be obtained during working hours from the Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE, located behind the Cameroonian Red Cross next to the health building in Yaoundé upon publication of this notice.

17. DISCLAIMERS

For any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25 or 699 37 07 48.

Amplifications:

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Public Procurement Service / MINSANTE
- Archives / Chronos



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°022/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE
COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE EXERCICE 2020

LIGNE D'IMPUTATION :
55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

PIECE N°2: Règlement de la Consultation

MAI 2021



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre de soumission,
 - (b) Les termes de référence,
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (d) Le cadre du bordereau des prix unitaires
 - (e) Le modèle de soumission,
 - (f) Le projet de lettre commande,
 - (g) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

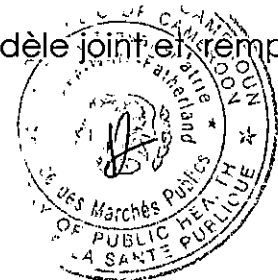
- (a) La soumission, datée, signée et timbrée
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation.
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : la carte de contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, l'attestation de non faillite, une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.
- (e) Le dossier technique comprenant les pièces ci-après: Présentation du dossier, Note sur la compréhension du travail, Références antérieures du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil, Compétences et capacités du personnel clé, Moyen Logistique et Techniques.

Article 4 - Offre

Le soumissionnaire présentera une offre remplie suivant le modèle joint et remplira et signera le projet de lettre-commande.

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.



Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de **90 jours** à compter de l'ouverture des plis.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre de soumission portant la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° ___/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS LES
REGIONS DU SEPTENTRION.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé** au plus tard le 08/06/21 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° ___/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS LES
REGIONS DU SEPTENTRION..
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis dans la salle de réunion de CIPM à 14h le même jour que le jour du dépôt des offres. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et termes de référence;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour



l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la mieux-disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

Article 13- Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

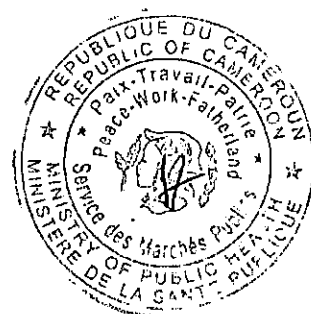
(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°022/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE- EXERCICE 2020

LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

PIECE N°3 : MODELES D'ANNEXES

MAI 2021



MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Demande de Cotation N°...../DC/MINSANTE/CMPM/2021

A Mr le Ministre de la Santé Publique

- YAOUNDE -

Mr et/ou Mme,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés,**offrons d'organiser des caravanes et campagnes de collecte de sang dans les régions du septentrion** conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises FCFA (*en chiffres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.
699045534

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat



3.2: TERMES DE REFERENCE

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATIF

L'indisponibilité des produits est l'une des causes majeures de mortalité maternelle. Il importe donc de constituer des stocks suffisants des produits sanguins à l'effet de prendre en charge les patients.

Pour se faire, il est nécessaire d'organiser des campagnes de collecte mobile de sang au sein des communautés cibles.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

II –1 OBJECTIF GENERAL

Organiser des caravanes mobiles et des campagnes de collecte de sang dans les trois régions du septentrion.

II –2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

- sensibiliser les communautés sur la problématique de la transfusion sanguine et du don de sang volontaire ;
- collecter les poches de sang ;
- recruter les donneurs;
- constituer des pools de donneurs.

III- RESULTATS ATTENDUS

- au moins 500.000 membres des communautés sont sensibilisés sur la problématique de la transfusion sanguine et du don de sang volontaire
- au moins dix-huit caravanes mobiles et des campagnes de collecte de sang organisées dont au moins six dans chacune des trois régions du septentrion
- au moins 40.000 poches de sang collectées dans les trois régions ;

IV- ETENDUE DE LA MISSION

La régie/l'agence de communication devra de manière non exhaustive:

- la préparation des caravanes et campagnes de collectes;
- la réalisation des caravanes et campagnes de collecte de sang.

V- ORGANISATION DE LA MISSION

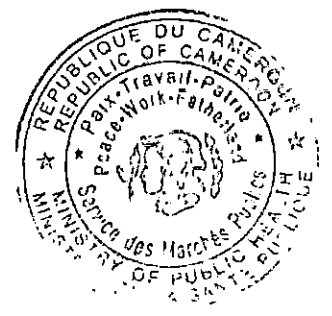
La régie/l'agence de communication travaillera en étroite collaboration avec les personnes ressources du Centre National de Transfusion Sanguine et les acteurs de terrain notamment les Associations œuvrant pour la promotion du don de sang et les Formations sanitaires ayant bénéficié d'un appui du Ministère de la Santé Publique.

VI- METHODOLOGIE DE LA MISSION

- Identification des acteurs de mise en œuvre;
- Identification des potentiels sites de collecte et élaboration de la stratégie de mobilisation;
- Elaboration du plan de collecte;
- Sensibilisation autour des sites de collecte;
- Sensibilisation;
- Collecte de sang;
- Constitution des pools;
- La gestion des pools de donneur.

IX- LIVRABLES DE LA PRESTATION

- Rapport d'activités exhaustif



3.3: CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES HTVA	PRIX UNITAIRES EN LETTRES HTVA
01	Expert en information et communication pour le changement des comportements dans le domaine de la sante		
02	Expert en organisation et gestion évènementiel		
03	Expert en transfusion sanguine		
04	Mise en œuvre opérationnelle		

3.3: CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total(FCFA)
1	Expert en information et communication pour le changement des comportements dans le domaine de la sante	01		
2	Expert en organisation et gestion évènementiel	01		
3	Expert en transfusion sanguine	01		
4	Mise en œuvre opérationnelle	01		
Total H.T				
T.V.A (19.25 %)				
A.I.R (5.5 %)				
Total TTC				
Net à Percevoir				

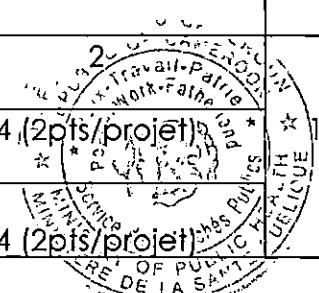
3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								



3.5 – GRILLE D'EVALUATION PRODUCTION MICROPROGRAMME

N°	CRITERES D'EVALUATION	REPARTITION		POINT	
				NOMBRE	SOUS-TOTAL
01	Présentation du dossier	Sommaire Général		1	04
		Séparation des différentes parties par les intercalaires autres que le blanc		1	
		Pièces classées dans l'ordre du sommaire		1	
		Lisibilité		1	
02	Note sur la compréhension du travail	Note méthodologique		5	13
		Compréhension de la mission		5	
		Chronogramme d'activités		3	
03	Références antérieures du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil	Justifier de deux marchés similaires réalisés avec succès Photocopie 1ere page et dernière page du contrat de prestations similaires réalisées adéquates.	5 pts/prestation	3	15
04	Compétences et capacités du personnel clé	Expert en Communication pour le Changement de Comportement. Min Master en Communication -Chef de mission-	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	4 (2pts/projet)	
		Socio-anthropologue BACC+3 minimum	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	4 (2pts/projet)	
		Expert en Marketing Social BACC+3 minimum	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	4 (2pts/projet)	
		Expert en Organisation et gestion événementiel BACC+3 minimum	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en	4 (2pts/projet)	



			communication sociale		
		Médecin biologiste ou Pharmacien	Copie légalisée du Diplôme	3	9
		Biologiste (une expérience dans le domaine de la transfusion sanguine sera un avantage)	Expérience Générale	3 (1,5pt/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	3 (1,5pt/projet)	
		Linguistes/interprète spécialisés dans au moins une ou deux des langues locales du septentrion (la preuve d'avoir travaillé avec une institution non gouvernementale sera un avantage)	Expérience Générale	4 (2pts/projet/linguiste)	10
			Expérience spécifique en communication sociale	6 (2pts/projet/linguiste)	
5	Moyen Logistique et Techniques du Consultant	Véhicule adéquat/spécialisé		2	9
		Sonorisation		2	
		Barricades		2	
		Matériel/équipement de vidéo projection		2	
TOTAL				100	100

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme pour l'essentiel et sera disqualifiée.

Seuls les candidats qui ont totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à Soixante-dix (70) points sur cent (100) seront retenus.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE
COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE EXERCICE 2021

LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

PIECE N°4 : PROJET DE LETTRE COMMANDE

MAI 2021



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETRE-COMMANDE N° _____/LC/MINSANTE/CIPM/2021 PASSEE AVEC _____
APRES DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2021 DU _____ POUR
L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS LES
REGIONS DU SEPTENTRION

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE :

N° Contribuable :
Registre de Commerce N° :
Compte Bancaire :

OBJET DE LA LETRE-COMMANDE : ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE
COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION.

LIEU D'EXECUTION : LES TROIS REGIONS DU SEPTENTRION

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : Cent Quatre Vingt (180) Jours

FINANCEMENT : Budget de Fonctionnement MINSANTE- EXERCICE 2021

IMPUTATION : 55-40-531-01-02-02-350039-6164-665

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____



Article. 1 : Objet de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande a pour objet l'**organisation des caravanes et campagnes de collecte de sang dans les régions du septentrion.**

Article. 2 : Procédure de passation de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande est passée suivant la Demande de Cotation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2021 du _____.

Article.3 : Définitions, Attributions et Nantissement

3.1. Définitions et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est : le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le Chef de Service de la Lettre-commande est : le **L'Ordonnateur Délégué des Appuis Budgétaires au titre de l'Exercice budgétaire 2021** ;
- L'Ingénieur de la Lettre-commande est : Le **Chef Cellule Communication du MINSANTE**;
- Le Cocontractant de l'Administration est : _____, BP : _____, TEL. : _____.

3.2. Nantissement

- Le Responsable chargé de la liquidation et de l'ordonnancement est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Payeur Spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Justice** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est : le **Directeur General du CNTS.**

Article.4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements et ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande.

Article.5 : Pièces constitutives de la Lettre-commande

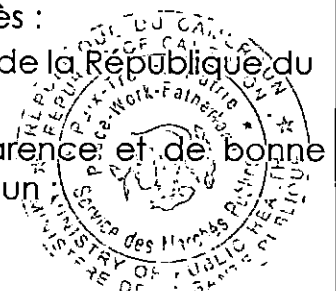
Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- *Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;*
- *La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;*
- *Le détail estimatif ;*
- *Le bordereau descriptif et quantitatif.*

Article.6 : Textes généraux applicables

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021;
2. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun



3. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. Le décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
5. Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
7. Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
8. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. L'arrêté n°006/MINFI DU 19 Septembre 2018 portant nomination de responsables au Ministère des Finances;
10. La Circulaire NO 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La circulaire n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
12. La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. La circulaire n°001/C/MINFI du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
14. la Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
15. Les textes régissant les corps de métiers ;
16. Les normes en vigueur ;
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article. 7 : Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-commande devront être faites aux adresses suivantes :

a. dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, au **Chef de Service de la Lettre-commande** et à l'**ingénieur** le cas échéant.

b. dans le cas où le Cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement notifiées l'adresse : _____ domiciliée à Yaoundé, **BP** : _____, **TEL.** : _____ ou à défaut à la Mairie du Chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

7.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service.

Article.8 : Ordres de service

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le **chef de Service de la Lettre-commande**.



8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service de la Lettre-commande**.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de service de la Lettre-commande** et notifiés par l'**Ingénieur**.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés par le **Chef de Service de la Lettre-commande** avec copie au **MINMAP**.

8.5. Une copie de tous les ordres de service signés et notifiés devra être transmise au MINMAP.

8.6. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article.9 : Consistance des prestations

9.1 La consistance des prestations à fournir comprend :

- La conception d'un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- La production d'un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- La diffusion du micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article.10 : Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Vingt (20) jours après la notification de la signature de la Lettre-commande, le Cocontractant de l'Administration fournira un cautionnement définitif est fixé à **deux pour cent (2%)** du montant TTC de la présente Lettre-Commande. Ledit cautionnement doit être délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances.

Le cautionnement sera restitué, dans un délai d'**un (01) mois** suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.2. Cautionnement de garantie

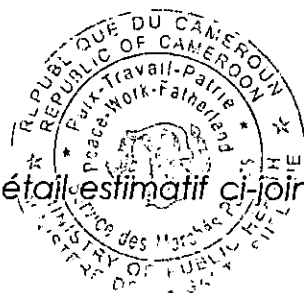
Non Applicable

10.3. Cautionnement d'avance de démarrage :

Non applicable.

Article.11 : Montant de la Lettre-commande

Le montant de la présente Lettre-commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de :



DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

Article.12 : Lieu et mode de paiement

Le paiement des prestations objet de la présente Lettre-commande sera effectué par virement, au vue des pièces justificatives réglementaires, sur le **Compte Bancaire** N_____ ouvert dans les livres de _____

Article. 13 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables

Article.14 : Formules de révision des prix

Non Applicable

Article.15 : Formules d'actualisation des prix

Non Applicable

Article. 16 : Avance.

Non Applicable

Article.17 : Intérêts moratoires

Non Applicable

Article.18 : Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millièmè (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-commande ;

b. Un millièmè (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

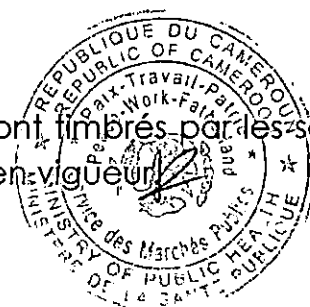
18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pourcent (10%) du montant TTC de la Lettre-commande de base avec ses pénalités de retard.

Article.19 : Régime fiscal et douanier

La présente Lettre Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au moment de la signature du présent marché.

Article.20 : Timbres et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.



Article.21 : Paiement

Le paiement de la présente Lettre-commande se fera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article.22 : Brevet

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article.23 : Lieu et délai d'exécution

23.1. Le lieu d'exécution est : Yaoundé

23.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-commande est **de cent vingt (120) jours**.

23.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer.

Article.24 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'exécuter les prestations tels que décrits dans les termes de référence, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présent Lettre-commande et aux règles et normes en vigueur.

Article.25 : Transport et assurance

NON APPLICABLE

Article.26 : Essais et services connexes

NON APPLICABLE

Article.27 : Service après-vente

NON APPLICABLE

CHAPITRE IV : RECEPTION

Article.28 : Documents à fournir avant la réception

- Rapport d'activités;
- Attestation de service fait ;
- Copie de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant la prestation effectuée, indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;



Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

Article.29 : Réception de la prestation

La réception du rapport sera effectuée au Ministère de la Santé Publique.

Article.30 : Composition de la commission de réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception.

La composition de la commission de réception provisoire sera la suivante :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant
- **Rapporteur** : l'Ingénieur de la Lettre-commande
- **Membres**
 - Le Chef service de la Lettre-commande ;
 - Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE;
 - L'agent en charge de la comptabilité matière du Cabinet;
 - Le Cocontractant ;
 - Un représentant du MINMAP en tant que observateur.
- **Observateur**
 - Le Représentant du MINMAP

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le Champ par tous les membres de la commission.

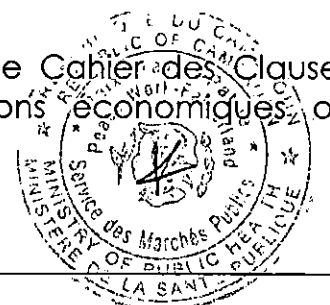
Au cours de ladite réception, la Commission fera des observations et dressera un procès-verbal de la réception définitive.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article. 31 : Résiliation de la Lettre-commande

La Lettre-commande est résiliée de plein droit par le Maître d'Ouvrage dans l'un des cas suivants :

- a-** Décès du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayants-droits pour la continuation des prestations ;
- b-** Faillite du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut accepter, s'il y a lieu des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- c-** Liquidation judiciaire, si le Cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- d-** En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande, sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- e-** Défaillance du Cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué ;
- f-** Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- g-** Variation importante des prix dans les conditions définies par le Cahier des Clauses Administratives Générales, suite à la modification des conditions économiques ou quantités initiales du Marché ;
- h-** Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.



Article.32 : Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

Article.33 : Différends et litiges

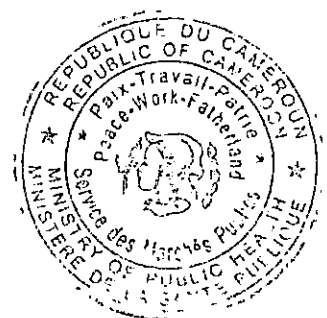
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les administrations compétentes.

Article.34: Edition et diffusion

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

Article.35 et dernier : Entrée en vigueur

La présente Lettre-commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration par ce dernier.



PAGE __ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINSANTE/CIPM/2021
PASSEE AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2021 DU _____
POUR L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE DE SANG DANS LES
REGIONS DU SEPTENTRION

TITULAIRE :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE COLLECTE
DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION.

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI D'EXECUTION : Cent Quatre Vingt (180) Jours

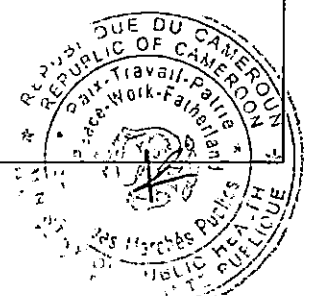
LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE _____

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'ORGANISATION DES CARAVANES ET CAMPAGNES DE
COLLECTE DE SANG DANS LES REGIONS DU SEPTENTRION**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE- EXERCICE 2020

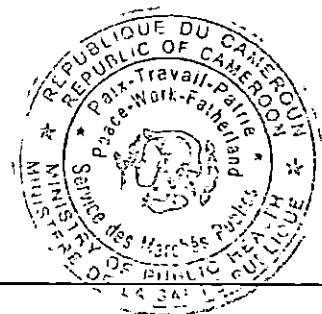
LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-01-350039-6186-665

PIECE N°5 :

**Liste des établissements bancaires et organismes financiers installés
au Cameroun, autorisés à émettre des cautions dans le cadre des
Marchés Publics**

MAI 2021



Les Etablissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

1. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)** BP 11 834 YAOUNDE
2. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)** BP 2933 DOUALA
3. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)** BP 12962 YAOUNDE ;
4. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)** BP 600 DOUALA ;
5. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)** BP 1925 DOUALA
6. **BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN)**, BP 4593 DOUALA ;
7. **CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)** BP 4571 DOUALA
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON** BP 4004 DOUALA
9. **ECOBANK CAMEROUN** BP 582 DOUALA
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK** BP 6578 DOUALA
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCBC)** BP 1784 DOUALA
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** BP 4042 DOUALA
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)** BP 1784 DOUALA;
14. **UNION BANK OF CAMEROON** BP 15 569 DOUALA
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA)** BP 2088 DOUALA
16. **CCA BANK.** YAOUNDE

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. **ACTIVA ASSURANCES**, BP 12 970 DOUALA
18. **AREA ASSURANCES S.A**, BP 1531 DOUALA;
19. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A**; BP 2933 DOUALA;
20. **BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A**, BP 2328 DOUALA ;
21. **CHANAS ASSURANCES**, BP 109 DOUALA
22. **CPA S.A**, B.P 54 DOUALA;
23. **NSIA ASSURANCES S.A**, BP 2759 DOUALA ;
24. **PRO ASSUR S.A**, BP 1011 DOUALA
25. **SAAR S.A**, BP 1011 DOUALA;
26. **SAHAM ASSURANCES S.A**, BP 11315 DOUALA
27. **ZENITHE INSURANCE**, BP 1540 DOUALA

